

Procédure d'urgence en cas d'infection Covid-19

Si les symptômes apparaissent en cours d'activités :

- Pour le participant :

Un parent vient le chercher le plus rapidement possible.

En attendant, il restera avec un encadrant de l'organisation « en isolement » dans le local prévu à cet effet.

- Pour l'encadrant : il rentre chez lui ou attend dans le local d'isolement qu'une personne vienne le chercher.

Un seul membre de l'organisation s'occupe du participant ou de l'encadrant en attendant son départ.

Celui-ci doit porter un masque et éventuellement des gants.

En cas de suspicion ou de cas avéré, en avertir l'institution provinciale Hainaut Sports.

Le local d'isolement doit être équipé d'un thermomètre digital sans contact, de gants et de masques apportés par l'organisation.

Le local « d'isolement » sera nettoyé et désinfecté entre chaque occupation.